

«IL FAUT ÊTRE DEUX POUR DANSER LE TANGO» : LA POLITIQUE CULTURELLE NÉERLANDAISE EN FRANCE

L'Institut Néerlandais à Paris a fermé ses portes le 1^{er} janvier 2014. Voilà qui a sonné de manière plutôt abrupte le glas d'une présence culturelle toute particulière des Pays-Bas en France. L'institut fut pendant près de 57 ans la preuve visible en permanence de l'intérêt que les Pays-Bas portaient à la culture française ainsi que de l'ambition néerlandaise de conférer une place de choix à l'art et à la culture des Pays-Bas dans une ville occupant une position de tout premier plan dans le monde artistique international. Les milieux artistiques néerlandais considéraient comme une véritable aubaine le fait que les Pays-Bas disposaient d'un institut culturel à Paris. Grâce à l'initiative du collectionneur d'art Frits Lugt (1884-1970) et de Sadi de Gorter (1912-1994), conseiller culturel et premier directeur de l'Institut Néerlandais, celui-ci fournissait à des artistes l'occasion de se présenter dans un environnement auréolé d'un prestige international.

Quelles raisons ont pu amener les pouvoirs publics néerlandais à mettre irrémédiablement fin aux subventions et, partant, à sceller le sort d'un centre culturel qui, à Paris, se rangeait parmi les instituts culturels étrangers les plus respectés et qui récoltaient le plus de succès? Les performances de l'institut étaient-elles insuffisantes ou d'autres arguments ont-ils joué un rôle? Et que signifie la suppression de l'Institut Néerlandais pour les relations culturelles avec la France et pour la présence néerlandaise dans ce pays? Serait-ce un hasard que les intérêts des Pays-Bas en France à un autre niveau sont simultanément mis sous pression, maintenant que la *Frans-Nederlandse Academie*, le pendant néerlandais du Réseau franco-néerlandais de l'enseignement supérieur et de la recherche, n'est plus soutenue par le ministère néerlandais de l'Enseignement, de la Culture et des Sciences et que l'enseignement du néerlandais au lycée international de Saint-Germain-en-Laye risque d'être supprimé par suite de la cessation du financement de la part des Pays-Bas?

La décision de fermer l'Institut Néerlandais aura moins surpris ceux qui connaissent les discussions qu'ont suscitées pendant des décennies l'organisation de la politique culturelle internationale et le rôle qu'y jouent des organismes privés. Par intervalles on défendait la

position selon laquelle les relations culturelles internationales devaient ressortir à un ministère (soit de la Culture, soit des Affaires étrangères), parce que le contact culturel international constituait un élément d'un cadre officiel; la responsabilité des pouvoirs publics devait dès lors pleinement prévaloir. En d'autres temps, et plus particulièrement à partir du milieu des années 1980, on préconisait une mise en œuvre (semi-)autonome des relations culturelles internationales, fondée sur la conception qu'il importait d'éviter l'immixtion de l'administration dans le domaine culturel. Ces visions différentes ont déterminé la dynamique entre les divers ministères impliqués au cours des années et encore de nos jours dans la politique culturelle internationale: le ministère de l'Enseignement, de la Culture et des Sciences (y compris les différents prédécesseurs) et le ministère des Affaires étrangères. Ceux qui étudient cette histoire ne s'étonneront pas qu'en fin de compte devait arriver un moment où la politique et la bureaucratie néerlandaises estimeraient que les jeux étaient faits pour l'Institut Néerlandais.

Prenons comme point de départ de cette histoire la note *Nederlandse culturele instituten in het buitenland* (Instituts culturels néerlandais à l'étranger) publiée en 1989. Le *Wetenschappelijke Raad voor het Regeringsbeleid* (WRR - Conseil scientifique pour la politique gouvernementale) y prônait que le gouvernement ne devait plus être directement responsable des instituts mais devait se borner à formuler les lignes directrices d'une politique. Il plaidait en faveur d'une bonne harmonisation des activités entre les instituts et les postes diplomatiques et défendait la position qu'«il fallait mettre en balance la création de nouveaux instituts et une autre affectation des moyens nécessaires à cet effet»¹. Le WRR avait examiné de quelle manière d'autres pays organisaient leur politique culturelle à l'étranger, en regardant de près notamment le *Goethe-Institut* et le *British Council*. Il aboutit à la conclusion que les points de départ pour développer de tels réseaux d'instituts ne s'appliquaient pas aux instituts néerlandais. Pour les ministères associés à l'époque au financement de l'Institut Néerlandais², cette conclusion tombait on ne peut plus à pic: ils considéraient un institut culturel comme trop coûteux et trop nombriliste³.

Quelques années plus tard, le rapport consultatif *Internationale Culturele Betrekkingen* (Relations culturelles internationales, 1992) confirma une fois de plus ce point de vue. Outre la constatation que «pour sa part, il n'y avait pas lieu de formuler d'avis généraux pour un renforcement de ces instituts»⁴, il comportait un plaidoyer en faveur du renforcement des services culturels de quelques postes diplomatiques. Les pouvoirs publics considéraient entre-temps avec défiance des initiatives privées visant à créer des instituts culturels néerlandais çà et là dans le monde, redoutant que finalement la facture d'un tel centre leur soit tout de même soumise. Leur expérience avec l'Institut Néerlandais les confortait dans leur opposition à la création d'autres instituts culturels ailleurs dans le monde. Ainsi l'Institut Néerlandais demeura un cas particulier dans le contexte de la politique culturelle des Pays-Bas à l'étranger, et surtout un cas très isolé.

C'est à cette période qu'intervint la première crise importante concernant l'Institut Néerlandais. Sa position s'affaiblissait en raison des tensions entre les deux parties fondatrices, tensions qui ne cessaient de s'amplifier dans les années 1980. La Fondation Custodia, à laquelle le collectionneur d'art Frits Lugt (1884-1970) avait confié sa collection, a facturé à partir de 1977 à l'État néerlandais le loyer pour l'immeuble, qui, initialement, avait été mis à sa disposition gratuitement. Custodia cherchait de la sorte à compenser la diminution de ses moyens considérablement entamés par les effets de la crise pétrolière de 1973. Dans les années qui suivirent, le montant du loyer fut majoré à plusieurs reprises; en 1984, il s'élevait à 400 000 florins. À chaque hausse, l'Institut Néerlandais voyait s'amenuiser la bonne volonté des ministères qui le subsidiaient. Le ministère du Bien-être, de la Santé publique et de la

Culture était le plus explicite à ce propos, mais les deux autres ministères (celui de l'Enseignement et des Sciences ainsi que celui des Affaires étrangères) estimaient, eux aussi, disproportionnés les montants dépensés pour l'institut de la rue de Lille. En 1989, les relations se dégradèrent entre les autorités néerlandaises et la Fondation Custodia lorsque celle-ci fit savoir que dorénavant le loyer à payer serait indexé. Le montant du loyer s'élèverait ainsi à près de 850 000 florins. Selon Eelco Brinkman, à l'époque ministre du Bien-être, de la Santé publique et de la Culture, l'Institut Néerlandais absorbait presque 15% du budget que son département avait affecté aux relations culturelles bilatérales. Le ministère des Affaires étrangères décida de résilier l'accord de coopération avec la Fondation Custodia. L'Institut Néerlandais n'avait dès lors plus qu'à fermer les portes. Des protestations dans le monde de la culture tant néerlandais que français ainsi qu'une interpellation et un débat qui s'ensuivit à la Deuxième chambre eurent toutefois pour effet que l'État néerlandais et la Fondation Custodia relancèrent les pourparlers. Custodia modéra ses exigences concernant le loyer, un nouveau bail fut signé et l'Institut Néerlandais pouvait provisoirement reprendre et poursuivre ses activités.

UNIFORMISATION DE LA POLITIQUE CULTURELLE INTERNATIONALE

Entre-temps, cette question du loyer parisien avait quelque peu précipité les projets du ministère du Bien-être, de la Santé publique et de la Culture visant à moderniser la représentation culturelle des Pays-Bas à l'étranger. Le département entendait installer dans des centres culturels importants à l'étranger un petit organisme autonome par rapport aux pouvoirs publics, composé de personnes ayant fait leurs preuves dans la pratique du domaine culturel. Dans cette nouvelle optique, ce ne seraient plus des diplomates de carrière mais des professionnels du secteur culturel qui établiraient des contacts dans le pays où ils résideraient. Ces intermédiaires culturels exploiteraient leurs relations pour que des artistes et des projets culturels des Pays-Bas puissent se présenter et coopérer avec des collègues artistes et des institutions. Afin d'acquiescer du soutien pour cette voie novatrice axée sur une forme de promotion culturelle plus flexible, moins dispendieuse et plus effective, l'Institut Néerlandais était régulièrement évoqué à titre de repoussoir: une institution lourde, coûteuse et s'adressant à un public cible restreint. En cette période, l'institut, probablement sans qu'il s'en rende compte, se trouvait isolé à l'intérieur de la politique culturelle internationale: personne pour ainsi dire ne se préoccupait d'une appréciation loyale de sa véritable signification pour la position internationale de l'art néerlandais.

La nouvelle structure du travail culturel international fut testée à New York mais ne s'est en fin de compte jamais réalisée sous la forme idéale, pure, que l'on avait à l'esprit. En revanche, elle s'est bel et bien trouvée à la base des modifications opérées ultérieurement au sein des services culturels des postes diplomatiques: contrairement à ce qui avait été le cas précédemment, des experts issus du domaine culturel pouvaient dorénavant prétendre jouer le rôle d'attaché culturel, et dans certaines ambassades le service culturel se voyait renforcé en outre grâce à des collaborateurs experts dans certaines disciplines artistiques.

C'est exactement ce qui se passa à Paris: grâce à la nomination de deux directeurs alias conseillers culturels issus de la pratique culturelle, l'Institut Néerlandais poursuivrait de plus en plus ses propres objectifs. Dix années d'épanouissement sous les directeurs Henk Pröpper et Rudi Wester propulsèrent l'institut au premier plan en tant que lieu de rencontre culturelle pour des Français et des Néerlandais. Ce fut une période faste sur le plan du contenu, comme en témoignent l'appréciation que reflétaient les réactions de la presse française à l'annonce de la

suppression des subventions dont bénéficiait l'institut. Par ailleurs, les autorités françaises elles-mêmes montraient combien elles reconnaissaient la qualité de l'institut en contribuant aussi financièrement à certaines activités.

La récente campagne d'économies du gouvernement néerlandais, qui entraînait pour nombre d'institutions culturelles aux Pays-Bas la fin d'une existence parfois de longue durée, s'est finalement aussi révélée fatale pour l'Institut Néerlandais. Pour ceux qui entendaient toujours débarrasser une fois pour toutes la politique culturelle internationale de ce qu'ils ressentaient comme un abcès tenace, c'était le moment ou jamais. Alors qu'au sein de l'institut on s'appliquait encore à ajuster les projets à une réduction des dépenses de l'ordre de 20% annoncée précédemment, fut décidée à La Haye la cessation complète des subventions. Et comme en 1989, une majoration du loyer proposée par la Fondation Custodia constituait le prétexte. À l'époque une fermeture de l'institut avait encore pu être écartée grâce à l'intervention de la Deuxième chambre; cette fois-ci, plus personne n'a levé le petit doigt pour arrêter la débâcle.

Il est frappant que même le Conseil de la culture, qui en 2004 conseilla encore d'intégrer l'Institut Néerlandais au système de l'évaluation culturelle quadriennale, soit resté muet sur cette suppression radicale des subventions. C'est d'autant plus marquant que le même conseil s'est bel et bien prononcé lorsque le ministère des Affaires étrangères annonça la cessation des subventions destinées au musée des Tropiques à Amsterdam, qui aurait dès lors dû fermer les portes. Pour celui-ci, il a conseillé «d'éviter que cela se fasse avant que l'on ait bien vérifié quelles seront les conséquences». Une telle analyse des éventuelles conséquences n'a nullement été proposée par le conseil dans le cas de l'Institut Néerlandais.

MOTIVATION

Tout comme ce fut le cas en 1989, la décision visant à mettre fin aux subventions n'était pas sous-tendue par des arguments portant sur le contenu. L'institut avait beau être régulièrement caricaturé comme une institution désuète, peu efficace et quelque peu nombriliste, une telle appréciation n'a jamais figuré dans des rapports d'évaluation officiels. Au contraire: il est plutôt étonnant de constater que l'institut venait précisément de bénéficier d'une évaluation positive de la part de l'Inspection du ministère des Affaires étrangères. Celle-ci conclut en 2003 que dans le contexte parisien, où des instituts culturels jouent un rôle reconnu, un institut culturel néerlandais constitue un instrument pertinent. «L'institut contribue, par ses activités, à un renforcement du profil culturel des Pays-Bas ainsi qu'à l'amélioration des relations culturelles. La réorganisation et l'ajustement de la politique en 1997⁵ ajoutent considérablement à cet avis positif. La nouvelle politique a clairement mis d'autres accents qui s'accordent parfaitement avec les priorités de la nouvelle politique culturelle internationale».

L'inspection se montrait également positive sur l'efficacité de l'institut: «Grâce à la diversification des activités, l'institut attire un public plus varié que précédemment. Il organise aussi régulièrement des activités à épisodes, tant à l'intérieur de la France qu'au niveau international. La fonction d'intermédiaire est considérablement élargie et on met en place un réseau de manière active et ciblée. Le fait que des collaborateurs spécialisés dans les disciplines importantes ont été nommés au sein de cet institut permet de remplir cette fonction d'intermédiaire dans de meilleures conditions. L'institut a également contribué à davantage faire connaître certains artistes néerlandais, plus spécialement de certaines disciplines artistiques sur lesquelles se focalisent les Pays-Bas telles que le design et la photographie»⁶.

STRATÉGIE NOUVELLE

«La Hollande réorganise sa diplomatie culturelle à Paris», titrait l'hebdomadaire *Les Échos*. Au conseiller culturel qui vient d'entrer en fonction - et qui, en qualité d'intermédiaire culturel, a promu précédemment pendant quatre années l'art et la culture néerlandais en Allemagne depuis l'ambassade à Berlin -, incombe maintenant la mission d'introduire cette méthode de travail en France. À l'instar des ambassades néerlandaises qui, dans d'autres pays, cherchent à mettre en place des coopérations avec des institutions culturelles locales, il devra sensibiliser et enthousiasmer des institutions françaises pour qu'elles veuillent bien inscrire à leurs programmes des représentations, expositions, conférences, etc. Il se sait soutenu, à cet égard, par le Conseil de la culture, qui, dans un avis destiné au ministre des Affaires étrangères, esquisse une approche envisageable pour ce qui est de la France⁷. Après avoir dressé un inventaire de l'infrastructure culturelle de la France, axé sur les institutions, initiatives et personnes auréolées d'un prestige international et qui présentent pour des artistes, des programmeurs, des agents culturels néerlandais, des points de départ possibles pour se lancer dans la partie francophone du monde, l'attaché culturel détermine, conjointement avec des partenaires aux Pays-Bas, les accents à mettre tant du point de vue du contenu que sur le plan géographique. Doivent notamment y être associées, selon le conseil, les régions et les villes qui au cours des dernières décennies se sont révélées comme des centres de créativité et des podiums pour la reconnaissance internationale tels que les Fonds régionaux de l'art contemporain (FRAC). À ce niveau-là se situent également nombre de festivals à réputation internationale dans les domaines du cinéma, du théâtre, de la musique, de l'opéra, de la danse, de la photographie. La coopération avec les Flamands, qui en tant que plus proches voisins sont de tout temps davantage orientés vers la France que les Néerlandais, est à recommander, dit le conseil⁸. Suggestion qui, tout comme d'autres éléments de l'avis, tient très fort à cœur au ministre des Affaires étrangères, comme le souligne le ministre Timmermans dans sa réponse au conseil⁹.

Le traducteur (et ultérieurement diplomate) réputé Philippe Noble faisait observer dans une interview qu'il accordait au quotidien *de Volkskrant* en 1989 qu'à l'époque les autorités néerlandaises optaient pour le chemin le plus facile en cherchant à résoudre les problèmes financiers via la fermeture de l'institut. En ce temps-là comme aujourd'hui, une politique culturelle consciencieuse aurait dû consister à ce que l'on établisse d'abord une liste d'alternatives moins onéreuses pour l'infrastructure en question. Cela ne s'est pas fait. Ainsi le démantèlement de l'Institut Néerlandais est-il devenu un fait. La forme juridique autonome à l'intérieur de laquelle il était possible d'organiser des rencontres franco-néerlandaises n'existe plus.

ENSEIGNEMENT DE LA LANGUE NÉERLANDAISE

À peu près simultanément avec cette évolution au niveau de la coopération culturelle néerlandais-française, l'opération d'austérité engagée par le gouvernement néerlandais influençait également sur d'autres terrains les relations avec la France. Ainsi l'enseignement de la langue néerlandaise aussi bien pour enfants que pour adultes devra s'organiser différemment et trouver d'autres sources de financement.

Pour la poursuite de l'enseignement du néerlandais aux enfants et adolescents, les parents ont créé une nouvelle association, *De Nederlandse School Parijs* (L'École néerlandaise de Paris). Quant aux adultes, depuis février 2014 ils peuvent suivre les cours du Nouveau Centre Néerlandais qui a été mis sur pied par un ancien enseignant de l'Institut Néerlandais et

peut être considéré comme la continuation des cours dispensés ces trente dernières années par l'institut¹⁰.

Pour ce qui concerne les cours de langue ailleurs en France organisés jusqu'ici avec l'aide de la fondation *Nederlands Onderwijs in het Buitenland* (NOB - Enseignement néerlandais à l'étranger), on examine de quelle manière ils pourront continuer sans que les élèves doivent eux-mêmes en supporter intégralement le coût financier. Cela vaut notamment pour le *Nederlands en Vlaams Taalcentrum* (Centre linguistique néerlandais et flamand) proche de Paris, qui devra trouver une compensation financière remplaçant l'allocation annuelle qu'il recevait de la NOB et qui a été supprimée au 1^{er} janvier 2014. Il est clair dès à présent que la contribution parentale pour les cours risque d'être presque doublée.

Parallèlement, la section néerlandaise du lycée international de Saint-Germain-en-Laye a été informée au cours de l'été 2013 du fait que le financement par le ministère de l'Enseignement, de la Culture et des Sciences serait supprimé dans son intégralité au 1^{er} janvier 2014. Entre-temps une mesure transitoire a été prévue pour les deux années à venir, de sorte que les 200 élèves pourront provisoirement continuer à suivre les cours.

ÉCHANGES UNIVERSITAIRES

Au niveau de la coopération universitaire entre les deux pays également, un acteur important disparaît. À la suite des mesures «visant à augmenter l'effectivité et l'efficacité de l'infrastructure de la coopération internationale, tant bilatérale qu'au niveau européen»¹¹, prises par le ministère néerlandais de l'Enseignement, de la Culture et des Sciences, la *Frans-Nederlandse Academie* perd l'aide financière dont elle bénéficiait depuis sa création pour le fonctionnement de son secrétariat¹². En 2000, les autorités néerlandaises - conjointement avec le gouvernement français - avaient encore créé la *Frans-Nederlandse Academie* et le Réseau franco-néerlandais de l'enseignement supérieur et de la recherche. Leur objectif était le renforcement de la coopération entre les institutions du savoir dans les deux pays dans le cadre de l'espace européen de l'enseignement et de la recherche. Les deux organismes, l'un depuis Utrecht, l'autre depuis Lille, stimulaient la mobilité des enseignants, des chercheurs et des étudiants notamment par la voie de programmes de bourses. Ils organisaient des journées de rencontre et publiaient des cahiers sur des thèmes actuels dans l'enseignement supérieur et la recherche¹³.

À l'avenir, il y aura un aspect de la coopération néerlandaise-française qui devra requérir de toute manière plus d'attention chez le partenaire néerlandais: bon nombre des évolutions décrites ci-dessus ont été engagées et mises sur pied par les Pays-Bas sans que ceux-ci aient préalablement consulté ni même informé le partenaire français. De tels procédés ne constituent guère un point de départ approprié pour une coopération fructueuse. Il faut être deux pour danser le tango.

Bram Buijze

Conseiller indépendant de coopération culturelle.

bbuijze@hotmail.com

Traduit du néerlandais par Willy Devos.

Notes :

- 1 *Tweede Kamer, vergaderjaar 1989-1990* (Deuxième chambre, session parlementaire 1989-1990), 21316, n° 2, p. 6.
- 2 Le ministère des Affaires étrangères, le ministère de l'Enseignement et des Sciences et le ministère du Bien-être, de la Santé publique et de la Culture.
- 3 Deux ans auparavant, le WRR, dans *Cultuur zonder Grenzen* (La Culture sans frontières), avait encore plaidé en faveur d'instituts culturels: renforcement des instituts néerlandais à Paris, à Rome et à Djakarta et création d'instituts nouveaux à Bruxelles, à Cologne, à Londres et à New York. Les entreprises devraient contribuer au financement des activités à organiser dans ces *Nederlandhuizen* (Maisons des Pays-Bas).
- 4 Étaient visés les instituts de Djakarta et de Paris, qui relevaient du ministère des Affaires étrangères.
- 5 Entendez la nomination, en 1998, d'un directeur ayant oeuvré dans le domaine culturel et non issu du service diplomatique.
- 6 Rapport *De kunst van het Internationaal cultuurbeleid. EVALUATIE 1997 - 2000* (L'Art de la politique culturelle internationale. Évaluation 1997-2000).
- 7 Le rôle joué par le Conseil de la culture est étonnant, car en ne se prononçant pas sur la décision de mettre fin aux subventions de l'Institut Néerlandais, mais en indiquant par contre le chemin à suivre, il a légitimé après coup la décision du ministre. Il s'agit là d'un rôle inusité pour l'organe consultatif, qui normalement doit pouvoir jouer un rôle précisément avant la prise de décision. La note présentant l'avis comporte quelques négligences préjudiciables à la qualité de cet avis. Dans son énumération de ce qu'il conviendrait de développer à partir d'aujourd'hui, elle suggère implicitement que l'Institut Néerlandais a échoué sur ces points. Pour certains points, on peut démontrer que c'est inexact.
- 8 Pour le texte intégral de l'avis sur la représentation culturelle en France, voir <http://www.cultuur.nl/Upload/Docs/2013/Brief%20advies%20NL%20FRK%20def%2014%20mei%202013.pdf>
- 9 Réponse du ministre Timmermans : <http://www.cultuur.nl/Upload/Docs/2013/reactie%20Timmermans.pdf>
- 10 Voir www.ncnl.fr
- 11 Note de la Chambre *Herziening subsidiebeleid onderwijs subsidies* (Révision de la politique en matière de subventions destinées à l'enseignement), 8 avril 2011.
- 12 Les subventions destinées au *Duitsland Instituut* (Institut allemand) à Amsterdam sont également réduites.
- 13 Le Réseau franco-néerlandais continue pour sa part à recevoir le soutien des institutions françaises qui le financent et qui l'encadrent, le ministère des Affaires étrangères, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et l'université de Lille 3, où il est hébergé. Il poursuit son action en partageant désormais quelques-uns de ses projets de coopération avec la NUFFIC, l'agence néerlandaise d'internationalisation de l'enseignement.